

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2025-625 Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole. Approbation.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	Mme GAUTHIER
M. VILLARET	M. LACOU
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. LAFRAYHI
M. PIVAIN	M. HUBERT
Mme BUREAU	M. MABOUSSOU
Mme PARAYRE	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. AMSTUTZ	Mme DAHOU
M. DIARRA	Mme DUGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. LAVAL, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE, Mme PAROU, Mme BELLIZIO, Mme CAKIR, M. PASSEGUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.



2025-625 Mutualisation des achats – Ajout de familles d’achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la Métropole. Approbation.

Par délibération n°2023-423 du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé une convention de groupement de commandes pour les années 2024 à 2027, entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la métropole dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

Pour 2025, il est proposé de lancer la famille d’achat suivante :

Intitulé Famille	Coordonnateur
PRESTATIONS DE PROPTE	Orléans Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE l’ajout de la famille d’achat sus-citée à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d’Orléans et les communes de la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

IMPUTE les dépenses sur les crédits inscrits au budget de l’exercice 2025.

 Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle	 Véronique DESNOUES Secrétaire de séance
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l’autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l’autorité territoriale, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en absence de réponse de l’autorité territoriale pendant ce délai. »